

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1992

7 juillet 2016

SOMMAIRE

Actual Cars	95615	LXFR001	95579
Aldgate Lender S.à r.l.	95615	LXFR002	95579
Alistair Real Estate S.à r.l.	95614	LXFR003	95580
AltiCrest S.à r.l.	95615	Montauk Investments S.A.	95579
Amber Agro and Food Industries Management S.à r.l.	95614	Montebello Finances	95579
Améthiste S.à r.l.	95615	Piscadera Investments S.A.	95591
Anglo American Finland Holdings 1	95614	Plusetages S.A.	95591
Armont S.A.	95614	Promotions Générales Luxembourg S.A.	95591
Aroga S.A.	95614	Proprielle S.à r.l.	95591
Autour du Regard S.à r.l.	95598	Quaestio Investments S.A.	95592
Azalea S.A.	95613	Quetzal Investments	95592
Azimmo S.A.	95613	Rhône Software S.A.	95592
Euro-Asia Oceangate S.à r.l.	95570	Riverside Capital S.à r.l.	95595
GLOBAL ENERGY OPPORTUNITIES	95573	Sarabel Bakery Investment	95596
IC Holdings Management S.à r.l.	95581	Sharkstone S.à r.l.	95598
INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesell- schaft S.A.	95590	Sky Luxco S.à r.l.	95600
LJ GP Carry S.à.r.l.	95581	Sol Melia Vacation Network S.à r.l.	95598
Lucrece S.à r.l.	95580	Summit Champel 8 S.à r.l.	95603
Lumineo S.A.	95580	Summit Investments S.A.	95608
		Watchmoor S.à r.l.	95616

Euro-Asia Oceangate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.816.

In the year two thousand and sixteen, on the fourteen of April.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- COSCO Ports (Istanbul) Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its address at 49th Floor, Cosco Tower, 183 Queen's Road Central, Hong Kong, S.A.R. - P.R.C., registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 2268499, owner of twelve thousand (12,000) shares;

- Keen Charm Development Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its address at 38/F, China Merchants Tower, Shun Tak Centre, 168-200 Connaught Road Centre, Hong Kong, S.A.R. - P.R.C., registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 2262826, owner of twelve thousand (12,000) shares; and

- Beijing Hanguang Investment Corporation, a company incorporated under the laws of the P.R.C., having its address at 19/F, New Poly Plaza, No. 1 Chaoyangmen Beidajie, Dongcheng District, 100010, Beijing, P.R.C., registered with the State Administration for Industry and Commerce of the People's Republic of China under number 110101019645899, owner of six thousand (6,000) shares.

Here all represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies established on April 1, 2016.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entities appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The entities appearing are all the shareholders of "Euro-Asia Oceangate S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199.816, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 27th, 2015, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2935, on October 27th, 2015 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated December 30, 2015, not yet published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et des Associations".

II. The Company's share capital is set at thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares in registered form having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

III. The appearing entities, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to waive their right to the convening notice. The shareholders considered themselves as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to them.

Second resolution

The shareholders resolved to increase the share capital of the Company by ten thousand US Dollars (USD 10,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) to forty thousand US Dollars (USD 40,000.-) by the creation and issue of ten thousand (10,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

The shareholders unanimously resolved to accept the subscription of the new shares as follows:

1. COSCO Ports (Istanbul) Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to four thousand (4,000) shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt in the amount of ten million, one hundred and fifty-seven thousand, one hundred and fifty-seven US Dollars and sixty cents (USD 10,157,157.60), owed by the Company to COSCO Ports (Istanbul) Limited (the "Contribution in Kind 1").

Proof of the Contribution in Kind 1's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the board of managers of the Company, dated March 31th, 2016; and

- a declaration from COSCO Ports (Istanbul) Limited, prenamed, dated March 31th, 2016.

COSCO Ports (Istanbul) Limited, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind 1 and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable; and
- the Contribution in Kind 1 is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights.

2. Keen Charm Development Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to four thousand (4,000) shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt in the amount of ten million, one hundred and fifty-seven thousand, one hundred and fifty-seven US Dollars and sixty cents (USD 10,157,157.60), owed by the Company to Keen Charm Development Limited (the “Contribution in Kind 2”).

Proof of the Contribution in Kind 2's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the board of managers of the Company, dated March 31th, 2016; and
- a declaration from Keen Charm Development Limited, prenamed, dated March 31th, 2016.

Keen Charm Development Limited, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind 2 and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable; and
- the Contribution in Kind 2 is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights.

3. Beijing Hanguang Investment Corporation, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to two thousand (2,000) shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt in the amount of five million, seventy-eight thousand, five hundred and seventy-eight US Dollars and eighty cents (USD 5,078,578.80), owed by the Company to Beijing Hanguang Investment Corporation (the “Contribution in Kind 3” and collectively with the Contribution in Kind 1 and the Contribution in Kind 2, the “Contributions in Kind”).

Proof of the Contribution in Kind 3's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the board of managers of the Company, dated March 31th, 2016; and
- a declaration from Beijing Hanguang Investment Corporation, prenamed, dated April 1th, 2016.

Beijing Hanguang Investment Corporation, prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind 3 and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable; and
- the Contribution in Kind 3 is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights.

The shareholders resolved to allocate the excess amount of twenty-five million, three hundred and eighty-two thousand, eight hundred and ninety-four US Dollars (USD 25,382,894.-) resulting from the Contributions in Kind to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolved to amend and fully restate article 5.1. of the Company's articles of association as follows:

“**5.1.** The Company's corporate capital is set at forty thousand US Dollars (USD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares in registered form having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up”.

Fourth resolution

The shareholders unanimously resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entities, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entities and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entities appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille seize, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire, de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- COSCO Ports (Istanbul) Limited, une société constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 49th Floor, Cosco Tower, 183 Queen's Road Central, Hong Kong, S.A.R. - R.P.C., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 2268499, propriétaire de douze mille (12.000) parts sociales;

- Keen Charm Development Limited, une société constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 38/F, China Merchants Tower, Shun Tak Centre, 168-200 Connaught Road Centre, Hong Kong, S.A.R. - R.P.C., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 2262826, propriétaire de douze mille (12.000) parts sociales; et

- Beijing Hanguang Investment Corporation, une société constituée sous les lois de la R.P.C., ayant son siège social au 19/F, New Poly Plaza, No. 1 Chaoyangmen Beidajie, Dongcheng District, 100010, Pékin, R.P.C., enregistrée auprès du State Administration for Industry and Commerce of the People's Republic of China sous le numéro 110101019645899, propriétaire de six mille (6.000) parts sociales.

Ici représentées par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données le 1 avril 2016.

Les procurations, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes représentent l'ensemble des associées de «Euro-Asia Oceangate S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.816, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 août 2015, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2935, le 27 octobre 2015 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C- Recueil des Sociétés et des Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente mille US Dollars (USD 30.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. Les comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées renoncent à leur droit de convocation, les associées se considèrent comme dûment convoquées et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les associées ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille US Dollars (USD 10.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente mille US Dollars (USD 30.000,-) à quarante mille US Dollars (USD 40.000,-), par la création et l'émission de dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-).

Souscription - Libération

Les associées ont décidé unanimement d'accepter la souscription de l'entière des nouvelles parts sociales comme suit:

1. COSCO Ports (Istanbul) Limited, prénommée, qui, par son mandataire, a déclaré expressément souscrire à quatre mille (4.000) parts sociales, par un apport en nature consistant dans la conversion et l'annulation d'une créance certaine et liquide de dix millions cent cinquante-sept mille cent cinquante-sept US Dollars et soixante cents (USD 10,157,157.60) détenue par COSCO Ports (Istanbul) Limited, prénommée, à l'encontre de la Société (l'«Apport en Nature 1»).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature 1 a été donnée au notaire soussignée par les documents suivants:

- une déclaration du conseil de gérance de la Société en date du 31 mars 2016; et
- une déclaration de COSCO Ports (Istanbul) Limited, prénommée en date du 31 mars 2016.

COSCO Ports (Istanbul) Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré:

- être la seule pleine propriétaire de l'Apport en Nature 1 et posséder les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et

- l'Apport en Nature 1 est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers.

2. Keen Charm Development Limited, prénommée, qui, par son mandataire, a déclaré expressément souscrire à quatre mille (4.000) parts sociales, par un apport en nature consistant dans la conversion et l'annulation d'une créance certaine et liquide de dix millions cent cinquante-sept mille cent cinquante-sept US Dollars et soixante cents (USD 10,157,157.60) détenue par Keen Charm Development Limited, prénommée, à l'encontre de la Société (l'«Apport en Nature 2»).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature 2 a été donnée au notaire soussignée par les documents suivants:

- une déclaration du conseil de gérance de la Société en date du 31 mars 2016; et

- une déclaration de Keen Charm Development Limited, prénommée en date du 31 mars 2016.

Keen Charm Development Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré:

- être la seul pleine propriétaire de l'Apport en Nature 2 et posséder les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et

- l'Apport en Nature 2 est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers.

3. Beijing Hanguang Investment Corporation, prénommée, qui, par son mandataire, a déclaré expressément souscrire à deux mille (2.000) parts sociales, par un apport en nature consistant dans la conversion et l'annulation d'une créance certaine et liquide de cinq millions soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-dix-huit US Dollars et quatre-vingts cents (USD 5.078.578,80) détenue par Beijing Hanguang Investment Corporation, prénommée, à l'encontre de la Société (l' «Apport en Nature 3») et collectivement avec l'Apport en Nature 1 et l'Apport en Nature 2, les «Apports en Nature».

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature 3 a été donnée au notaire soussignée par les documents suivants:

- une déclaration du conseil de gérance de la Société en date du 31 mars 2016; et

- une déclaration de Beijing Hanguang Investment Corporation, prénommée en date du 1 avril 2016.

Beijing Hanguang Investment Corporation, prénommée, par son mandataire, a déclaré:

- être la seul pleine propriétaire de l'Apport en Nature 3 et posséder les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et

- l'Apport en Nature 3 est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers.

Les associées ont décidé d'allouer le montant excédentaire de vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze US Dollars (USD 25,382,894.-) des Apports en Nature au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associées ont décidé de modifier et reformuler l'article 5.1. des statuts de la Société comme suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille US Dollars (USD 40.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Quatrième résolution

Les associées ont décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2016. Relation: GAC/2016/3124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016098207/209.

(160069254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

GLOBAL ENERGY OPPORTUNITIES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 205.638.

STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the twelfth of April.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The public limited company DELTA LOGIC S.A., having its registered office at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 54.357,

here represented by Peggy Simon, employee, professionally residing at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal, on March 29, 2016.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to enact the articles of association of a private limited company (société à responsabilité limitée) it intends to establish as follows:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation's purpose is the execution of all commercial transactions, in accordance with dispositions of the law of September 2, 2011, governing the access to the professions of skilled craftsman, trader, manufacturer, as well as to certain liberal professions.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary.

The purpose of the Corporation is also the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GLOBAL ENERGY OPPORTUNITIES.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at FIFTEEN THOUSAND EURO (€ 15.000.-), represented by one hundred (100) shares of ONE HUNDRED FIFTY EURO (€ 150.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and paying up of the share capital

All the shares have been subscribed by DELTA LOGIC S.A., prenamed.

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of FIFTEEN THOUSAND HUNDRED EURO (€ 15.000.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2016.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1.100.-).

Resolutions of the shareholder

1.- Is appointed as manager of the company for an unlimited period:

Mr. Nicolas HANSEN, private employee, born on the 31st of March 1969 in Differdange, professionally residing at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

2.- The company will be validly bound under all circumstances by the sole signature of the manager.

3.- The registered office is established at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douze avril.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme DELTA LOGIC S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54357,

ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 mars 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a en général pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 2 septembre 2011 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra agir comme intermédiaire commercial.

La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination GLOBAL ENERGY OPPORTUNITIES.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE EUROS (€ 150.-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales ont été souscrites par DELTA LOGIC S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2016. Relation: GAC/2016/3117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016098267/266.

(160069031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Montebello Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 81.805.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 2016 a accepté la démission présentée par la société anonyme BDO Audit, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 147 570, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée a nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé, avec effet à partir de l'exercice 2015, la société anonyme C-CLERC S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 200 724.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour extrait conforme
MONTEBELLO FINANCES
Société anonyme

Référence de publication: 2016101301/19.

(160072628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Montauk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.796.

—
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016101299/9.

(160072442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

LXFR001, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 129.776.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 2016 a accepté la démission présentée par la société anonyme BDO Audit, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 147 570, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée a nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé, avec effet à partir de l'exercice 2015, la société anonyme C-CLERC S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 200 724.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour extrait conforme
LXFR001
Société anonyme

Référence de publication: 2016101259/19.

(160072601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

LXFR002, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 129.554.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 2016 a accepté la démission présentée par la société anonyme BDO Audit, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 147 570, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée a nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé, avec effet à partir de l'exercice 2015, la société anonyme C-CLERC S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 200 724.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour extrait conforme

LXFR002

Société anonyme

Référence de publication: 2016101260/19.

(160072604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

LXFR003, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.542.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 2016 a accepté la démission présentée par la société anonyme BDO Audit, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 147 570, de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée a nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé, avec effet à partir de l'exercice 2015, la société anonyme C-CLERC S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le No B 200 724.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour extrait conforme

LXFR003

Société anonyme

Référence de publication: 2016101261/19.

(160072605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Lucrece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 100.612.

—
Il a été pris bonne note que Monsieur Olivier PINELLI, associé unique de la société, réside dorénavant à l'adresse suivante: Poligono 22 0085, Puig den Valls, Ibiza, Iles Baléares, Espagne.

Le 29 avril 2016.

Pour LUCRECE S.à.r.l.

Référence de publication: 2016101251/11.

(160072805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Lumineo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.404.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016101252/10.

(160071897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

LJ GP Carry S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8076 Bertrange, 6A, An Ditert.
R.C.S. Luxembourg B 194.037.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que la dénomination de l'associé unique de la Société a changé. Désormais la nouvelle dénomination est LJ GP PARTNERSHIP LIMITED.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101244/12.

(160071980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

IC Holdings Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 205.726.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of April.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Campus AG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Blumenstrasse 28, 80331 München, Germany, registered with the München trade register (Handelsregister B Amtsgericht München) under number HRB 193516,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, whose professional address is at 74 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Munich, on 12 April 2016,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art.1. Name. The name of the company is "IC Holdings Management S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations in, Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management as managing general partner (associé gérant commandité) of corporate partnerships limited by shares (sociétés en commandite par actions), limited partnerships (sociétés en commandite simple) and/or special limited partnerships (sociétés en commandite spéciale) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds

of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euro (EUR 10) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the

meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers, provided that if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager. In the event that the Company is managed by a sole manager, the Company shall be bound toward third parties in all matters by the signature of the sole manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers

and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

International Campus AG, represented as stated above, subscribes for one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euro (EUR 10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500),

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

(a) Rolf Engel, born on 22 April 1959 in Augsburg, Germany, having his professional address at Bahnhofstrasse 37, CH-8001, Zurich, Switzerland; and

(b) Thorsten Joerss, born on 20 June 1963 in Düsseldorf, Germany, having his professional address at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

(a) Roeland de Graaf, born on 23 December 1985 in Hilversum, The Netherlands, having his professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

(b) Ed Breedveld, born on 9 June 1978, in Schiedam, The Netherlands, having his professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour d'avril,

Par devant la soussignée Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Campus AG, une société régie par les lois d'Allemagne, dont le siège social se situe à Blumenstrasse 28, 80331 Munich, Allemagne, inscrite au registre du commerce de Munich (Handelsregister B Amtsgericht München), sous le numéro HRB 193516,

représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munich, le 12 avril 2016.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "IC Holdings Management S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations dans, et la gestion en tant qu'associé gérant commandité de sociétés en commandite par actions, de sociétés en commandite simple et/ou de sociétés en commandite spéciale régies par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.
- 6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

- (ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants. Toutefois, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans l'hypothèse où la Société est gérée par un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

International Campus AG, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500),

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Rolf Engel, né le 22 avril 1959 à Augsburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Bahnhofstrasse 37, CH-8001, Zurich, Suisse; et

(b) Thorsten Joerss, né le 20 juin 1963 à Düsseldorf, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Roeland de Graaf, né le 23 décembre 1985 à Hilversum, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

(b) Ed Breedveld, né le 9 juin 1978 à Schiedam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 avril 2016. 2LAC/2016/8914. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101149/513.

(160071949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.569.

Beschlussfassung der Generalversammlung im Umlaufverfahren am 08. Februar 2016

Die Generalversammlung der Inter-Portfolio Verwaltungsgesellschaft S.A. fasst folgende Beschlüsse:

Veränderungen im Verwaltungsrat

Die Generalversammlung bestellt mit Wirkung zum 29. Februar 2016 vorbehaltlich der Genehmigung durch die CSSF - Herrn Alexander Braun, mit professioneller Adresse MONTEGA AG, Schauenburgerstraße 10, D - 20095 Hamburg zum Mitglied des Verwaltungsrates.

Ferner nimmt die Generalversammlung die Demissionierung des Verwaltungsratsmitgliedes Frau Beate Weber mit Wirkung zum 29. Februar 2016 hiermit an.

Luxembourg, den 08. Februar 2016.

Freie Internationale Sparkasse S.A. / Montega Invest GmbH / Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2016101163/19.

(160072065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Piscadera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.904.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 février 2015:

La société anonyme de droit luxembourgeois FIRELUX S.A., ayant son siège social à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy (RCS Luxembourg B 84 589) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Ettelbruck, le 17 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016101375/16.

(160072150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Plusetages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016101376/10.

(160072181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

P.G.L., Promotions Générales Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.016.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 2 février 2016

Monsieur Philippe COUSTY, né le 11 octobre 1962 à Saint-Sornin-Leulac, France, domicilié au 5, Allée des Asphodèles, F-33185 Le Haillan, France, est nommé Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2015 et pour la durée restante de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016101378/12.

(160072017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Proprielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.825.000,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 168.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016101379/10.

(160071631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Quaestio Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 185.759.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 2016

La société PricewaterhouseCoopers SARL, ayant son siège social à 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une nouvelle période statutaire allant jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

Certifié sincère et conforme
Pour *Quaestio Investments S.A.*
Fideco S.A.

Référence de publication: 2016101386/14.

(160072760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Quetzal Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 97.308.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique

1. Monsieur Cornelius Martin Bechtel a démissionné de son mandat de Gérant avec effet au 14 Avril 2016.
2. Monsieur Frank Pletsch, né le 15 juillet 1974 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme Gérant avec effet au 14 Avril 2016 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 29.04.2016.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Quetzal Investments S.à r.l.*
United International Management S.A.

Référence de publication: 2016101387/16.

(160072169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Rhône Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 204.778.

—
L'an deux mille seize, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Rhône Software S.A. (ci-après dénommée la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée en date du 4 mars 2016 suivant un acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Izzate ZEYMOUSSI, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emmanuelle SCHILTZ, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires et le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II) Il appert de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale.

III) Le président constate qu'aucun autre titre conférant un droit de vote n'a été émis par la Société, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 15.002.880,- (quinze millions deux mille huit cent quatre-vingt euros) en vue de le porter de EUR 100.000,- (cent mille euros) à EUR 15.102.880,- (quinze millions cent deux mille huit cent quatre-vingt euros) par la création et l'émission de 15.002.880 (quinze millions deux mille huit cent quatre-vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées en numéraire les actuels actionnaires, au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

2. Augmentation du capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros), qui sera représenté par 20.000.000 (vingt millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, dans les mêmes conditions que celles fixées lors de l'instauration dudit capital autorisé.

3. Modification du 1^{er} et du 4^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 15.102.880,- (quinze millions cent deux mille huit cent quatre-vingt euros) représenté par 15.102.880 (quinze millions cent deux mille huit cent quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Art. 5. Alinéa 4. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) qui sera représenté par 20.000.000 (vingt millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 15.002.880,- (quinze millions deux mille huit cent quatre-vingt euros) pour le porter de EUR 100.000,- (cent mille euros) à EUR 15.102.880,- (quinze millions cent deux mille huit cent quatre-vingt euros) par la création et l'émission de 15.002.880 (quinze millions deux mille huit cent quatre-vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée générale prend acte de et accepte la souscription, par les actionnaires actuels, aux 15.002.880 (quinze millions deux mille huit cent quatre-vingt) actions nouvelles, ainsi que la libération en numéraire de l'intégralité desdites actions, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 15.002.880,- (quinze millions deux mille huit cent quatre-vingt euros), preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide qu'il n'y a pas lieu de statuer sur le point 2 de l'ordre du jour.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier uniquement le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 15.102.880,- (quinze millions cent deux mille huit cent quatre-vingt euros) représenté par 15.102.880 (quinze millions cent deux mille huit cent quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ cinq mille deux cents euros (EUR 5.200,-).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède

In the year two thousand sixteen, on the twenty-first day of March.

Before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company Rhône Software S.A. (herein referred to as the “Company”), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register and incorporated on 4 March 2016 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The meeting is opened at 3.00 p.m. under the chairmanship of Mr Pierre LENTZ, chartered accountant, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Izzate ZEYMOUSSI, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Emmanuelle SCHILTZ, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxies given by the represented shareholders, after having been signed “ne varietur” by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be registered with it.

II) As appears from the attendance list, the 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), all issued in registered form, representing the whole subscribed capital of the Company, are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

III) The chairman states that no other security entitling to a voting right has been issued by the Company, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

IV) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 15,002,880.- (fifteen million two thousand eight hundred and eighty Euros) in order to raise it from EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) to EUR 15,102,880.- (fifteen million one hundred and two thousand eight hundred and eighty Euros) by the creation and issue of 15,002,880 (fifteen million two thousand eight hundred and eighty) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, to be issued and benefiting of the same rights and advantages as the existing issued shares, entirely subscribed and fully paid up in cash by the existing shareholders, pro rata their participation in the capital of the Company.

2. Increase of the authorized capital in order to fix it at EUR 20,000,000.- (twenty million Euros) to be divided into 20,000,000 (twenty million) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), with the same conditions as those laid down when said authorized capital was established.

3. Amendment of 1st paragraph and 4th paragraph of article 5 of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

Art. 5. 1st paragraph. “The subscribed capital of the company is fixed at EUR 15,102,880.- (fifteen million one hundred and two thousand eight hundred and eighty Euros) divided into 15,102,880 (fifteen million one hundred and two thousand eight hundred and eighty) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.”

Art. 5. 4th paragraph. “For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 20,000,000.- (twenty million Euros) to be divided into 20,000,000 (twenty million) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.”

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of EUR 15,002,880.- (fifteen million two thousand eight hundred and eighty Euros) in order to raise it from EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) up to EUR 15,102,880.- (fifteen million one hundred and two thousand eight hundred and eighty Euros) by the creation and issue of 15,002,880 (fifteen million two thousand eight hundred and eighty) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, to be issued and benefiting of the same rights and advantages as the existing issued shares.

Subscription - Payment

The general meeting records and accepts the subscription by the existing shareholders of the 15,002,880 (fifteen million two thousand eight hundred and eighty) newly issued shares, as well as the full paying up by cash of said shares, so that

the Company has now at its disposal the sum of EUR 15,002,880.- (fifteen million two thousand eight hundred and eighty Euros), as was certified to the notary executing this deed.

Second resolution

The meeting decides that it is not necessary to decide on item 2 of the agenda.

Third resolution

In consequence of the foregoing resolutions, the general meeting decides to amend only the 1st paragraph of article 5 of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

Art. 5. 1st paragraph. “The subscribed capital of the company is fixed at EUR 15,102,880.- (fifteen million one hundred and two thousand eight hundred and eighty Euros) divided into 15,102,880 (fifteen million one hundred and two thousand eight hundred and eighty) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.”

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned at 3.15 a.m..

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand two hundred Euros (EUR 5,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the French text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary, the present original deed.

Signé: P. Lentz, I. Zeymoussi, E. Schiltz, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 mars 2016. GAC/2016/2358. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101388/160.

(160072321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Riverside Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.779.

—
EXTRAIT

Suite à la cession des parts sociales tels que détaillée par les «Share Transfer Agreement» du 30 mars 2016:

- Cession de 50 parts sociales de MONEGATE HOLDING S.C. en faveur de Mr. Örvar KAERNESTED.

- Cession de 50 parts sociales de INTERGEM HOLDING S.C. en faveur de Mr. Örvar KAERNESTED.

L'intégralité des parts sociales (soit 100 parts sociales) sont désormais détenues par Mr. Örvar KAERNESTED, né le 13 juillet 1976 à Reykjavik, Islande, demeurant à Sunnuflöt 14, IS-210 GARDABAER, ICELAND.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016101389/17.

(160072032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Sarabel Bakery Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 180.570.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the single partner of Sarabel Bakery Investment, a private limited liability company (société à responsabilité limitée unipersonnelle) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at L-7610 Larochette, 18, Place Bleech, registered with the Trade and Companies Register under number B 180570. The Company was incorporated on the 18th of September 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2894 of November 18, 2013.

There appeared:

MARADO B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under file number 61352446, having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, (the Single Partner),

hereby represented by Mr Rob Kemmerling, residing professionally at 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 1st 2016.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and will be filed along with such deed with the registration authorities.

The Single Partner, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Single Partner owns all the 50,000 shares having a nominal value of EUR 1.- each in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) To accept the resignation of Andreas Management Services S.a.r.l. as “Gérant A” of the Company and give full discharge for its duties and functions.

2) To accept the resignation of Mr. B.L.M. Schreuders as “Gérant A” of the Company and give full discharge for his duties and functions.

3) To accept the resignation of Mr. W.A. Blijdorp as “Gérant B” of the Company and give full discharge for his duties and functions.

4) To appoint Rob Kemmerling as ‘Gérant A’

5) To appoint Claude Zimmer as ‘Gérant B’

6) To change the corporate seat and registered address to 50, rue Charles Martel, 1st floor, 2134 Luxembourg

III. that the Single Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Single Partner accepts the resignation of Andreas Management Services S.à r.l. as “Gérant A” of the Company and grants full discharge for its duties and functions.

Second resolution

The Single Partner accepts the resignation of Mr. Bastiaan Lodewijk Melchior Schreuders as “Gérant A” of the Company and grants full discharge for his duties and functions.

Third resolution

The Single Partner accepts the resignation of Mr. Willem.Adriaan Blijdorp as “Gérant B” of the Company and grants full discharge for his duties and functions.

Fourth resolution

The Single Partner resolves to appoint as “Gérant A” for an unlimited duration:

Mr Rob Kemmerling, born at Heerlen (The Netherlands) on 22 March 1965, residing professionally at 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Fifth resolution

The Single Partner resolves to appoint as “Gérant B” for an unlimited duration:

Mr Claude Zimmer, born at Luxembourg on 18 July 1956, residing professionally at 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg

Sixth resolution

The Single Partner resolves to change the corporate seat and registered address to 50, rue Charles Martel, 1st floor, L-2134 Luxembourg.

Article 2.1. of the Articles of Incorporation is therefore amended as follows:

“ 2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Sarabel Bakery Investment, une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-7610 Larochette, 18, Place Bleech, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180570. La Société a été constituée le 18 septembre 2013, en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au numéro 2894 du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 18 novembre 2013.

A comparu:

MARADO B.V., une société à responsabilité limitée, (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée sous la loi néerlandaise, inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 61352446, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Rob Kemmerling, avec adresse professionnelle à 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} avril 2016.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient la totalité des 50.000 parts sociales du capital social de la Société, chaque part ayant une valeur nominale de EUR 1.-

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Acceptation de la démission de Andreas Management Services S.à r.l. comme «Gérant A» de la Société et décharge pour l'exécution de ses devoirs et fonctions.

2) Acceptation de la démission de M. B.L.M. Schreuders comme «Gérant A» de la Société et décharge pour l'exécution de ses devoirs et fonctions.

3) Acceptation de la démission de M. W.A. Blijdorp comme «Gérant B» de la Société et décharge pour l'exécution de ses devoirs et fonctions.

4) Nomination de Rob Kemmerling comme «Gérant A».

5) Nomination de Claude Zimmer comme «Gérant B».

6) Transfert du siège social au 50, rue Chartel Martel, 1^{er} étage, 2134 Luxembourg.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Andreas Management Services S.à r.l. comme «Gérant A» de la Société et lui donne décharge pour l'exécution de ses devoirs et fonctions.

Deuxième résolution

L'Associé unique accepte la démission de M. Bastiaan Lodewijk Melchior Schreuders comme «Gérant A» de la Société et lui donne décharge pour l'exécution de ses devoirs et fonctions.

Troisième résolution

L'Associé unique accepte la démission de M. Willem Adriaan Blijdorp comme «Gérant B» de la Société et lui décharge pour l'exécution de ses devoirs et fonctions.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de nommer Monsieur Rob Kemmerling, né à Heerlen (Pays-Bas) le 22 Mars 1965, avec adresse professionnelle à 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg comme «Gérant A» pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de nommer Monsieur Claude Zimmer, né à Luxembourg le 18 Juillet 1956, avec adresse professionnelle à 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg comme «Gérant B» pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage, à L-2134 Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 2.1. des statuts comme suit:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Le notaire soussigné, lequel comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. KEMMERLING et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 12 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11867. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016101412/131.

(160072074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Sol Melia Vacation Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Luxembourg, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 102.000.

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016101426/11.

(160072069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Autour du Regard S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Sharkstone S.à r.l.).

Siège social: L-8057 Bertrange, 17b, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 163.472.

L'an deux mille seize, le vingt avril

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Sharkstone S. à r.l.», ayant son siège social à L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.472, constituée suivant acte notarié en date du 26 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2685 du 4 novembre 2011 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LE GALL, esthéticienne, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Flora GIBERT, employée résidant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Quentin GEDEON demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale en «Autour du Regard® S. à.r.l.» et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

2) Transfert du siège social à L- 8057 Bertrange, 17b, rue du Chemin de Fer. Modification de l'article 4 des statuts.

3) Cession de parts.

4) Divers.

II.- Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en «Autour du Regard® S. à.r.l.».

Par conséquent l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société prend la dénomination Autour du Regard® S. à.r.l.».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-8057 Bertrange, 17b, rue du Chemin de Fer.

Par conséquent l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.».

Troisième résolution:

L'assemblée générale prend acte de la cession de 49 (quarante neuf) parts sociales par Madame Nathalie LE GALL à Monsieur Quentin GEDEON, en date du 20 avril 2016 dont une copie demeurera annexée aux présentes.

L'assemblée constate que le capital est désormais détenu comme suit:

- Madame Nathalie LE GALL:450 parts sociales

- Monsieur Quentin GEDEON 50 parts sociales

Les associés donnent pouvoir à tout clerc de l'étude du notaire soussigné à l'effet de procéder aux inscriptions nécessaires au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Madame LE GALL es qualité de gérant de la Société accepte cette cession de parts sociales, conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois, telle que modifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. LE GALL, F. GIBERT, Q. GEDEON et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 21 avril 2016. 1LAC / 2016 / 12963. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016101417/69.

(160072128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 47.321.791,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.803.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of February,

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Fambeck Luxco S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office set at 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B190539 (the “Sole Shareholder”).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Fambeck Luxco S.à r.l., is the Sole Shareholder of Sky Luxco S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office set at 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 145803, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 9 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-946, on 6 May 2009, page 45381, and whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Hellinckx on 3 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by a total amount of twelve million seven hundred thousand US Dollars (USD 12,700,000.-) by the issuance of twelve million seven hundred thousand (12,700,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of twelve million seven hundred thousand (12,700,000) new issued shares by the Sole Shareholder by contribution in cash;

3. Approval of the amendment of the Company's articles of association to reflect the issuance of new shares;

4. Proxies; and

5. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve million seven hundred thousand US Dollars (USD 12,700,000.-) by the issuance of twelve million seven hundred thousand (12,700,000) shares with a par value of USD 1.- (USD 1.-) each, each share vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. Regis Galiotto, prenamed, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal, which will remain attached to the present deed.

Fambeck Luxco S.à r.l. DECIDES to subscribe for and fully pay twelve million seven hundred thousand (12,700,000) shares, i.e. one million two hundred and seventy thousand (1,270,000) shares of each class of shares, each share having a par value of USD 1.- (USD 1.-), for a total amount of twelve million seven hundred thousand US Dollars (USD 12,700,000.-) by a contribution in cash, so that the amount of twelve million seven hundred thousand US Dollars (USD 12,700,000.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in cash being fully carried out, the Sole Shareholder DECIDES to amend article 5.1. of the Articles to read as follows:

“**5.1.** The issued share capital of the Company is set at forty seven million three hundred and twenty one thousand seven hundred and ninety-one US Dollars (USD 47,321,791.-) divided into:

- Four million seven hundred thirty six thousand forty one (4,736,041) Class A shares,
- Four million seven hundred thirty one thousand seven hundred and fifty (4,731,750) Class B Shares,
- Four million seven hundred thirty one thousand seven hundred and fifty (4,731,750) Class C Shares,
- Four million seven hundred thirty one thousand seven hundred and fifty (4,731,750) Class D Shares,
- Four million seven hundred thirty one thousand seven hundred and fifty (4,731,750) Class E Shares,
- Four million seven hundred thirty one thousand seven hundred and fifty (4,731,750) Class F Shares,
- Four million seven hundred thirty one thousand seven hundred and fifty (4,731,750) Class G Shares,
- Four million seven hundred thirty one thousand seven hundred and fifty (4,731,750) Class H Shares,
- Four million seven hundred thirty one thousand seven hundred and fifty (4,731,750) Class I Shares, and
- Four million seven hundred thirty one thousand seven hundred and fifty (4,731,750) Class J Shares.

Each share with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) all subscribed and fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about three thousand five hundred Euros (3,500.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf février,

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Fambeck Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190539, (l'«Associé Unique»),

Dûment représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte du comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en qualité ci-dessus indiquée, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que Fambeck Luxco S.à r.l., est l'Associé Unique de Sky Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16A, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145803, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-946, du 6 mai 2009, page 45381 et dont les statuts ont été

modifiés pour la dernière fois par Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 Décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de douze millions sept cent mille dollars américains (USD 12.700.000,-) par l'émission de douze millions sept cent mille (12.700.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
2. Souscription et libération de douze millions sept cent mille (12.700.000) nouvelles parts sociales par l'Associé Unique, par un apport en espèce;
3. Approbation de la modification des statuts pour refléter l'émission des nouvelles parts sociales;
5. Procurations; et
6. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze millions sept cent mille dollars américains (USD 12.700.000,-) par l'émission de douze millions sept cent mille (12.700.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, chaque part ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

Est alors intervenu aux présentes M. Regis Galiotto, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui restera annexée aux présentes.

Fambeck Luxco S.à r.l. a déclaré souscrire et payer en totalité douze millions sept cent mille (12.700.000) de nouvelles parts sociales, composées de un million deux cent soixante-dix mille (1.270.000) parts sociales de chaque classe, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, pour un montant total de douze millions sept cent mille dollars américains (USD 12.700.000,-) par un apport en espèce, de sorte que la somme de douze millions sept cent mille dollars américains (USD 12.700.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire par un certificat de blocage délivré par la banque.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport en espèce ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante-sept millions trois cent vingt et un mille sept cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 47.321.791,-) divisé en:

- quatre millions sept cent trente-six mille quarante et un (4,736,041) parts sociales de classe A,
- quatre millions sept cent trente et un mille sept cent cinquante (4,731,750) parts sociales de classe B,
- quatre millions sept cent trente et un mille sept cent cinquante (4,731,750) parts sociales de classe C,
- quatre millions sept cent trente et un mille sept cent cinquante (4,731,750) parts sociales de classe D,
- quatre millions sept cent trente et un mille sept cent cinquante (4,731,750) parts sociales de classe E,
- quatre millions sept cent trente et un mille sept cent cinquante (4,731,750) parts sociales de classe F,
- quatre millions sept cent trente et un mille sept cent cinquante (4,731,750) parts sociales de classe G,
- quatre millions sept cent trente et un mille sept cent cinquante (4,731,750) parts sociales de classe H,
- quatre millions sept cent trente et un mille sept cent cinquante (4,731,750) parts sociales de classe I, et
- quatre millions sept cent trente et un mille sept cent cinquante (4,731,750) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) et toutes entièrement souscrites et libérées avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter l'augmentation de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à trois mille cinq cents Euros (3.500.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le nom, le prénom, l'état civil et l'adresse sont connus du notaire, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6547. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016101421/169.

(160072149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Summit Champel 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 15.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 205.385.

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of the month of April.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Summit Investments S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B204.974 (the "Sole Shareholder"), represented by Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 20 April 2016 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of Summit Champel 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B205.385, incorporated by deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg in replacement of the undersigned notary on 8 April 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at fifteen thousand Swiss francs (CHF 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares, each having a nominal value of one Swiss franc (CHF 1.00).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items of the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. amendment of articles 12 and 13 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the Company Act or by the Articles of Association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

By derogation to the preceding paragraph, none of the following actions or resolutions shall be undertaken by the sole manager or the board of managers (as the case may be) without the prior approval of the shareholder(s) of the Company:

a. The sale, transfer or disposal in any way of any asset of the Company in whole or in part (including, without limitation, the granting of bare ownership or usufruct rights over any asset of the Company);

b. The acquisition of the whole or any part of the assets of any person or entity (including, without limitation, the acquisition of bare ownership or usufruct rights over any such asset);

c. The granting of loans to or enter into any guarantee or indemnity or stand surety for the obligations of any person or entity (other than a direct or indirect shareholder of the Company) or enter into any agreement for the same;

d. The taking of any loan or facility (including the refinancing of such loan or facility) from any person or entity (other than from a direct or indirect shareholder of the Company) or enter into any agreement for the same

e. The distribution of interim dividends if interim dividends are to be distributed by decision of the sole manager or the board of managers.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. No such written notice is required if all the members of the board of managers are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The board of managers can only deliberate and act validly if at least the majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation), provided that as regards any transaction or series of connected transactions involving a liability of less than one hundred thousand Swiss francs (CHF 100,000) (or the equivalent thereof in any lawful currency) for the Company, the Company may be validly bound by the joint signature of two class B managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or entity.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article."

2. (i) creation of two classes of managers, namely class A managers and class B managers, (ii) reclassification of Mr Yves de Kerdanet, Ms Sylviane Bouyer and Ms Darina Koprivtchina as class B managers of the Company and (iii) appointment of Mr Katadah Feher S. Alsharif as class A manager of the Company for an unlimited duration.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend articles 12 and 13 of the articles of association of the Company as indicated in the agenda above.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to:

(i) create two classes of managers, namely class A managers and class B managers,

(ii) reclassify Mr Yves de Kerdanet, Ms Sylviane Bouyer and Ms Darina Koprivtchina as class B managers of the Company and

(iii) appoint Mr Katadah Feher S. Alsharif, born in Jeddah (Saudi-Arabia) on 12 September 1984 and residing professionally in PO Box 2941, 23322-6371 Jeddah (Saudi-Arabia) as class A manager of the Company for an unlimited duration.

Consequently, the board of managers of the Company shall be composed as follows (all such managers being appointed for an unlimited duration):

Class A manager:

Mr Katadah Feher S. Alsharif

Class B managers:

Mr Yves de Kerdanet, Ms Sylviane Bouyer and Ms Darina Koprivtchina

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 1,700.-.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the authorised representative of the appearing person, said authorised representative signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Summit Investments S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B204.974 (l'«Associé Unique»), représentée par Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 20 avril 2016 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique de Summit Champel 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B205.385, constituée le 8 avril 2016 suivant acte reçu de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à quinze mille francs suisses (15.000 CHF) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un franc suisse (1,00 CHF) chacune.

II. L'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent être prises valablement par lui sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1. Modification des articles 12 et 13 des statuts de la Société de manière lire comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), qui ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s).

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui relèvent de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour faire, autoriser et approuver l'ensemble des actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels que prévus dans la présente.

Par dérogation à l'alinéa qui précède, aucune des actions ou résolutions suivantes ne peut être entreprise par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance sans l'autorisation préalable de l'associé ou des associés de la Société:

a. La vente, le transfert ou la disposition de quelque manière que ce soit de tout actif de la Société en tout ou en partie (y compris, sans limitation, le fait d'accorder des droits de nu-propriété ou d'usufruit sur un tel actif de la Société);

b. L'acquisition de tout ou partie d'un actif d'une autre personne ou entité partie (y compris, sans limitation, l'acquisition de droits de nu-propriété ou d'usufruit sur un tel actif);

c. Le fait d'accorder des prêts à ou d'accorder des garanties ou indemnités ou des sûretés pour les obligations de toute personne ou entité (autre qu'un associé direct ou indirect de la Société) ou le fait d'entrer dans tout contrat à cet effet;

d. La prise d'un prêt ou d'une facilité (y compris le refinancement de ce prêt ou cette facilité) de toute personne ou entité (autre qu'un associé direct ou indirect de la Société) ou le fait d'entrer dans tout contrat à cet effet;

e. La distribution de dividendes intérimaires si des dividendes intérimaires sont à distribuer par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et révoqués à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou moyens similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance devra être transmis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence devront être indiqués dans l'avis. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de ladite réunion. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale

ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants de la Société est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) cette majorité doit toujours comprendre au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à ladite réunion. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble formera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société est engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique et, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants. Si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, étant entendu que concernant toute transaction ou série de transactions connexes impliquant un engagement de la Société pour moins de cent mille francs suisses (100.000 CHF) (ou l'équivalent dans toute autre devise légale), la Société peut être valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui ces pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou tout gérant ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant conjointement.

Art. 13. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entité ne pourra être vicié(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou que plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société aurai(en)t un intérêt quelconque dans cette autre société ou entité ou en serai(en)t administrateur(s), gérant(s) ou associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s).

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entité, privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en rapport avec ce contrat ou ces autres affaires.

Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autre, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du

présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.»

2. (i) création de deux classes de gérants, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B, (ii) reclassification de M. Yves de Kerdanet, Mlle Sylviane Bouyer et Mlle Darina Koprivtchina comme gérants de classe B de la Société et (iii) nomination de M. Katadah Feher S. Alsharif comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 12 et 13 des statuts de la Société comme indiqué à l'ordre du jour ci-dessus.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de:

(i) créer deux classes de gérants, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B,

(ii) reclassifier M. Yves de Kerdanet, Mlle Sylviane Bouyer et Mlle Darina Koprivtchina comme gérants de classe B de la Société et

(iii) nommer M. Katadah Feher S. Alsharif, né à Jeddah (Arabie Saoudite) le 12 septembre 1984, résidant professionnellement à boîte postale 2941, 23322-6371 Jeddah (Arabie Saoudite) comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Partant, le conseil de gestion de la Société sera composé comme suit (tous ces gérants étant nommés pour une durée indéterminée):

Gérant de classe A:

M. Katadah Feher S. Alsharif

Gérants de classe B:

M. Yves de Kerdanet, Mlle Sylviane Bouyer et Mlle Darina Koprivtchina

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge dans le cadre de cet acte notarié au taux d'enregistrement fixe, sont estimés à approximativement EUR 1.700,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. SANTER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016101431/315.

(160072644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Summit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 204.974.

In the year two thousand sixteen, on the twentieth day of the month of April,
Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme Summit Investments S.A. (the "Company") having its registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in L-1331 Luxembourg, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B204.974, incorporated by deed of the undersigned notary on 23 March 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided over by Mr. Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

Ms. Elsa Idir, master at laws, professionally residing in Luxembourg, was appointed secretary and scrutineer of the meeting.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Amendment of article 1, article 9, paragraph 1, article 11, article 12, paragraph 1, article 15, article 17, paragraphs 1 and 2 and article 18, paragraph 1 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

Art. 1. "There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme (public limited liability company), under the name of "Summit Investments S.A." (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as such law has been or may be amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by these articles of association (hereafter the "Articles")."

Art. 9. Paragraph 1. "The General Meeting will meet upon call by the Board or the supervisory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address set out in the register of Shareholders. If however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication."

Art. 11. "The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing, whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender, another director as his or her proxy, without limitation as to the number of proxies which each director may accept and vote provided, however, that at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board may be held by conference call or video conference only.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board. In the event the General Meeting has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) such majority shall always include at least one class A director and one class B director (including by way of representation).

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event the General Meeting has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A director and one class B director (including by way of representation). In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.”

Art. 12. Paragraph 1. “The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided such meeting or any two directors, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.”

Art. 15. “The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Sole Director in case of a Sole Director and, in the case of a Board, by the joint signatures of any two members of the Board. In the event the General Meeting has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A director and one class B director (including by way of representation), provided that as regards any transaction or series of connected transactions involving a liability of less than one hundred thousand Swiss francs (CHF 100,000) (or the equivalent thereof in any lawful currency) for the Company, the Company may be validly bound by the joint signature of two class B directors.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Sole Director, or as the case may be by the Board or any two directors or, in the event of classes of directors, by one class A and one class B director acting together (including by way of representation), but only within the limits of such power.”

Art. 17. Paragraphs 1 and 2. “No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of the affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.”

Art. 18. Paragraph 1. “The operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditors (commissaire(s) aux comptes). The supervisory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.”

2. (i) creation of two classes of directors, namely class A directors and class B directors, (ii) reclassification of Mr Yves de Kerdanet, Ms Sylviane Bouyer and Ms Darina Koprivtchina as class B directors of the Company and (iii) appointment of Mr Katadah Feher S. Alsharif as class A director of the Company.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting resolved to amend article 1, article 9, paragraph 1, article 11, article 12, paragraph 1, article 15, article 17, paragraphs 1 and 2 and article 18, paragraph 1 of the articles of association of the Company as indicated in the agenda above.

Second resolution

The meeting resolved to:

- (i) create two classes of directors, namely class A directors and class B directors,
- (ii) reclassify Mr Yves de Kerdanet, Ms Sylviane Bouyer and Ms Darina Koprivtchina as class B directors of the Company and
- (iii) appoint Mr Katadah Feher S. Alsharif, born in Jeddah (Saudi-Arabia) on 12 September 1984 and residing professionally in PO Box 2941, 23322-6371 Jeddah (Saudi-Arabia) as class A director of the Company until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2021.

Consequently, the board of directors of the Company shall be composed as follows (all such directors being appointed until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2021):

Class A director:

Mr Katadah Feher S. Alsharif

Class B directors:

Mr Yves de Kerdanet, Ms Sylviane Bouyer and Ms Darina Koprivtchina.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said persons signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois d'avril,

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Summit Investments S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B204.794, constituée suivant acte passé devant le notaire soussigné le 23 mars 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Mademoiselle Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommée secrétaire et scrutateur de l'assemblée.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement

II. Il ressort de la liste de présence que les actions représentant l'ensemble du capital social sont représentées à cette assemblée et que les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Modification de l'article 1, de l'article 9, alinéa 1, de l'article 11, de l'article 12, alinéa 1, de l'article 15, de l'article 17, alinéas 1 et 2 et de l'article 18, alinéa 1 des statuts de la Société de manière lire comme suit:

Art. 1^{er}. «Il est établi par la présente, entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir porteurs de parts sociales émises par la suite, une société (ci-après la «Société») sous la forme d'une société anonyme, sous la dénomination «Summit Investments S.A.» laquelle sera régie par les lois y relatives, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que cette loi a été ou pourrait être modifiée de temps à autre (ci-après, la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).»

Art. 9. Alinéa 1. «L'Assemblée Générale sera convoquée par le Conseil ou le commissaire aux comptes, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée pour chacun dans le registre des Actionnaires. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.»

Art. 11. «Le Conseil doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions adoptées par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront à la majorité simple un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée qui se tiendra au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation écrit préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de ladite réunion. Il peut être renoncé à la convocation écrite moyennant l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation écrite séparée ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en nommant par écrit, que ce soit par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire et ce, sans limitation quant au nombre de procurations que chaque administrateur peut accepter et voter, à condition toutefois qu'au moins deux membres soit soient présents en personne, soit assistent à ladite réunion par l'un des moyens de communication conforme aux exigences énoncées au paragraphe suivant.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et communiquer les unes avec les autres, (iii) la réunion est transmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par l'un de ces moyens de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par conférence téléphonique ou vidéoconférence.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Dans le cas où néanmoins l'Assemblée Générale a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) cette majorité doit toujours comprendre au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion. Dans le cas où néanmoins l'Assemblée Générale a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du Conseil ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). En cas d'égalité des voix, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie ou courriel reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent article 11 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.»

Art. 12. Alinéa 1. «Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux des administrateurs, et les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.»

Art. 15. «La Société sera engagée vis-à-vis des tiers et ce, à tous égards, par la signature individuelle de l'Administrateur Unique en cas d'Administrateur Unique et, en cas de Conseil, par la signature conjointe de deux des membres du Conseil. Dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (y compris, par voie de représentation), étant entendu que concernant toute transaction ou série de transactions connexes impliquant un engagement de la Société pour moins de cent mille francs suisses (100.000 CHF) (ou l'équivalent dans toute autre devise légale), la Société peut être valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de classe B..

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par le Conseil ou deux des administrateurs, ou, en cas de classes d'administrateurs, par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B agissant de concert (y compris par voie de représentation), mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.»

Art. 17. Alinéas 1 et 2. «Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou employé(s) de cette autre société ou entité.

Tout administrateur ou dirigeant de la Société, qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne devra, en raison uniquement de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.»

Art. 18. Alinéa 1. «Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes. Le (s) commissaire(s) aux comptes sera (seront) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et sera (seront) rééligible(s).»

2. (i) création de deux classes d'administrateurs, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, (ii) reclassification de M. Yves de Kerdanet, Mlle Sylviane Bouyer et Mlle Darina Koprivtchina comme administrateurs de classe B de la Société et (iii) nomination de M. Katadah Feher S. Alsharif comme administrateur de classe A de la Société.

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 1, de l'article 9, alinéa 1, de l'article 11, de l'article 12, alinéa 1, de l'article 15, de l'article 17, alinéas 1 et 2 et de l'article 18, alinéa 1 des statuts de la Société comme indiqué à l'ordre du jour ci-dessus.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de:

- (i) créer deux classes d'administrateurs, à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B,
- (ii) reclassifier M. Yves de Kerdanet, Mlle Sylviane Bouyer et Mlle Darina Koprivtchina comme administrateurs de classe B de la Société et
- (iii) nommer M. Katadah Feher S. Alsharif, né à Jeddah (Arabie Saoudite) le 12 septembre 1984, résidant professionnellement à boîte postale 2941, 23322-6371 Jeddah (Arabie Saoudite) comme administrateur de classe A de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2021.

Partant, le conseil d'administration de la Société sera composé comme suit (tous ces administrateurs étant nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2021

Administrateur de classe A:

M. Katadah Feher S. Alsharif

Administrateurs de classe B:

M. Yves de Kerdanet, Mlle Sylviane Bouyer et Mlle Darina Koprivtchina.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, les prédicts comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER, E. IDIR, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016101432/264.

(160072603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

Azalea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.789.

Les comptes au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZALEA S.A.

DE BERNARDI Alexis / DONATI Régis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016102982/12.

(160074806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Azimmo S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9696 Winseler, 42, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUCAgest S.à r.l.

Référence de publication: 2016102983/10.

(160074758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Anglo American Finland Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 163.185.

Les statuts coordonnés au 23 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016102953/11.

(160075381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Armont S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 179.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016102967/10.

(160074687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Aroga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.213.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016102968/10.

(160074266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Alistair Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 177.219.

Le siège social de la société ALISTAIR INVESTISSEMENT S.A., gérante et associée de la Société, est situé au 87 Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Madame Elise LETHUILLIER, gérante de la Société, est située au 87 Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102945/13.

(160074880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Amber Agro and Food Industries Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 176.163.

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, et la société AMBER AGRO AND FOOD INDUSTRIES MANAGEMENT S.à r.L, société à responsabilité limitée, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B 176 163, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 2 mai 2016; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2016102951/13.

(160074420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Améthiste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 19, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.513.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/05/2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016102928/12.

(160074724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Aldgate Lender S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 173.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016102925/10.

(160074751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

AltiCrest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 166.525.

Le conseil de gérance a pris acte en date du 18 avril 2016 de la démission de monsieur Franck Willaime avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016102927/13.

(160075137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Actual Cars, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8a, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 110.129.

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT-SIX AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christophe RADULY, pilote d'avion, né le 26 juin 1966 à Charleroi (Belgique), demeurant au 32A, rue JF Grange, B-6762 Saint-Mard (Belgique),

ici représenté par Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivré sous seing privé en date du 21 avril 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire, agissant pour le compte du comparant, et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Actual Cars», ayant son siège social situé au 9, Rue des Romains, L-8812 Bigonville, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 110129, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1382 en date du 14 décembre 2005 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3880 du 15 décembre 2014.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au 8a, rue des Carrières, L-8411 Steinfort.
2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la société.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'associé unique décide ce qui suit:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 8a, rue des Carrières, L-8411 Steinfort et décide la modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016102920/49.

(160074429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Watchmoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.654.

Extrait des résolutions des associés en date du 7 avril 2016

En date du 7 avril 2016, les associés de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016;
- de nommer Monsieur Stephen Raymond Osmont né le 14 mai 1978, à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et pour une durée indéterminée;

Le 3 mai 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016103784/16.

(160074847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.
